



Vacances surpayees ?abus par une association ?

Par **fidji067**, le **15/08/2008** à **15:17**

bonjourrrn
je vous soumet le cas d'une de mes amies à qui il est arrivé une mésaventure, récemment :
cette personne prend des cours de danse africaine depuis quelque temps
dans une association de danse .
LE GROUPE entier a le projet d'aller au Mali en l'occurrence y prendre des cours la bas pendant 2 semaines (avec en filigrane le vague dessein d'y aider aussi les gens, tourisme équitable ?)
donc chaque membre du groupe se cherche son billet au tarif qu'il peut (entre 300 et 600 euros selon les tarifs) et le chef de l'association se charge de régler les problèmes de logis, nourriture et personnel musique-danse sur place
des le départ, problème de logis en suspens, mais paraît-il qu'on trouve pas cher ...
je vous passe les problèmes de vol au départ, heureusement réglés, qui n'ont rien à voir avec l'organisateur (problème de ligne aérienne)'...
au retour de la personne, qui était partie en y emmenant son grand fils, me raconte les déboires de ce beau projet ;
l'organisateur tjus a court d'argent alors que :
chaque participant a payé pour le logis, et nourriture 350 euros
à deux c'était 700 euros pour eux deux + 130 pour le stage de danse en lui-même
total : 830 euros à deux pour deux semaines : menu riz + boulette tous les jours, chambre pas cher avec matelas pour tout lit
sans compter le voyage...
il fallait payer les trajets soi-même ; pas de coordination : 45 km en 3 heures,
refus des cars de s'arrêter pour les prendre, crainte de passer la nuit dehors, etc...
tout cela pour dire que peut-être le tarif demandé était un peu excessif ???
j'attends vos réflexions et si il y avait un moyen de récupérer une partie de cet argent déboursé ?
bien que ce soit une association, et dans ce cas ... ; le groupe a eu la nette impression de se faire plumer.....
ce qui aurait dû être de belles vacances, ;.....;
merci de me répondre
bien à vous

Par **Marion2**, le **15/08/2008** à **22:01**

Demandez à l'organisateur tous les justificatifs des frais qu'il a eus. Il doit vous les fournir.
Cordialement

Par **fidji067**, le **16/08/2008** à **11:24**

merci pour la reponse ... je fais suivre ...
FIDJI